



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

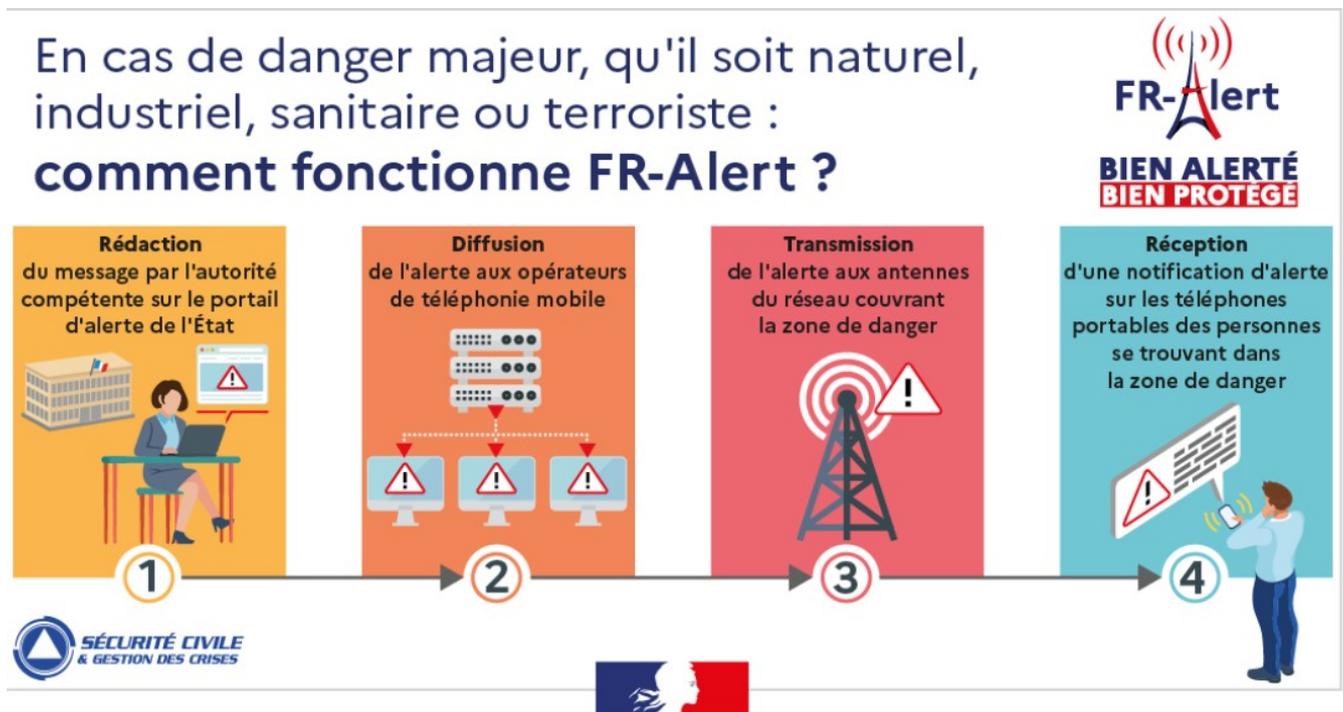
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Bureau de la planification et de la défense civile
Affaire suivie par : Aurélie Feuillet
tél : 05 46 27 43 38
aurelie.feuillet@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le 01/10/2024

Objet : Éléments de langage : test Fr-Alert 9 octobre 2024



LE DISPOSITIF :

- **FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations** qui permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.
- L'usage de FR-Alert est circonscrit **aux cas d'urgence, relevant de la sécurité civile ou engageant la sécurité publique**, pour lesquels un danger susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique de la population est imminent ou en cours et implique d'alerter la population **située dans la zone de danger pour leur recommander des gestes d'auto-protection.**
- **Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Il ne fonctionnera pas si le téléphone est éteint ou en mode avion.**
- En fonction de la marque du téléphone mobile, de l'opérateur et de l'endroit dans lequel vous vous trouverez au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents des notifications pourront être constatés.
- **La décision de déclencher l'alerte des populations dans le département est de la responsabilité du préfet de département.**

Lors de la création d'une alerte,
le portail d'alerte multicanal propose deux modes d'exécution :

Exécution réelle en cas d'événement nécessitant l'activation du dispositif.
Exécution à titre d'exercice/test

LE TEST DU 9 OCTOBRE :

- **FR-Alert sera testé le Mercredi 9 octobre après-midi sur le périmètre des communes de la CDA de La Rochelle** dans le cadre de l'exercice « Éole » organisé par la CDA de La Rochelle et la préfecture.
- Ce dispositif repose sur la technologie de diffusion cellulaire. Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication vers les smartphones en 4G/5G et ne nécessite aucun téléchargement d'application.
- La préfecture communiquera en amont du test via la presse, les réseaux sociaux ...

- Les téléphones allumés, même en silencieux sonneront.
- **Aucune consigne de comportement ne sera donnée à la population.**
- **Le téléphone doit être configuré pour permettre la réception de la notification dans le cadre d'un test**, Il convient cependant d'autoriser dans les paramètres avancés de son mobile les notifications pour les « alertes d'urgence sans fil ». Ce n'est pas le cas pour un événement réel.

Retrouvez plus d'informations en suivant les liens :

Concernant l'exercice et le paramétrage du téléphone: <https://urlr.me/JrP8B>

Concernant Fr-Alert : <https://fr-alert.gouv.fr/> et <https://www.fr-alert.gouv.fr/foire-aux-questions>